



FFvolley

Présentation/Bilan 2023/2024 – Lutte contre les Maltraitances (Prévention & Traitement)

**ASSEMBLEE GENERALE FFVOLLEY
17 & 18 MAI 2024 – SAINT-OUEN-SUR-SEINE**

PRESENTATION/BILAN 2023/2024 – FOCUS LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES (Prévention & Traitement)

➤ **I - PREVENTION**

➤ **II - TRAITEMENT**

A TITRE LIMINAIRE...

- **PASSATION D'UNE ETUDE QUANTITATIVE SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SPORTIF SPECIFIQUE A LA FFVOLLEY**

PASSATION D'UNE ETUDE QUANTITATIVE SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SPORTIF SPECIFIQUE A LA FFVOLLEY

QUEL PARTENAIRE ?



Agence en sociologie appliquée spécialisée dans la réalisation d'enquêtes de terrain dont l'expertise repose sur la maîtrise des méthodes d'enquête en sciences sociales

PASSATION D'UNE ETUDE QUANTITATIVE SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SPORTIF SPECIFIQUE A LA FFVOLLEY

QUELS OBJECTIFS ?

3 objectifs principaux :

- Documenter** les formes de violences que vivent les licenciés, le contexte de ces violences, le profil des personnes victimes et des personnes responsables de ces violences ainsi que les conséquences et les démarches entreprises.
- Fournir des données inédites de référence sur les violences** dans le contexte sportif ainsi que sur les représentations du public sportif autour de ces violences.
- Formuler des recommandations opérationnelles** pour améliorer le repérage de ces violences, la prévention et la protection des victimes et des pairs, ainsi que la collecte de données à ce sujet.

I - PREVENTION

- **PHASE 1 : SIGNATURE DE CONTRATS DE PARTENARIAT « GLOBAUX » AVEC DES ASSOCIATIONS SPECIALISEES**

SIGNATURE DE CONTRATS DE PARTENARIAT « GLOBAUX » AVEC DES ASSOCIATIONS SPECIALISEES

QUELLES ASSOCIATIONS PARTENAIRES ?



e-³⁰¹⁸enfance

Ensemble, agissons pour un monde numérique responsable

Association Reconnue d'Utilité Publique

Association
Les Papillons

Aidez-nous à déployer nos ailes



licra

ligue internationale contre
le racisme et l'antisémitisme



SIGNATURE DE CONTRATS DE PARTENARIAT « GLOBAUX » AVEC DES ASSOCIATIONS SPECIALISEES

QUELS ENGAGEMENTS ?

- ✓ Engagements en matière de **communication** (site web, réseaux sociaux, newsletter, etc.) et de mise à disposition de contenus (documentation ou affiches) sur demande
- ✓ Engagements en matière de **collaboration réciproque** (signalement, prise en charge/accompagnement des victimes, etc.)
- ✓ Engagements en matière de **mise en place d'actions de formation et de sensibilisation** auprès des parties prenantes de la FFVOLLEY (sportifs, encadrants, dirigeants)

I - PREVENTION

- **PHASE 2 : MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE PARTENARIAT**

MISE EN OEUVRE DES CONTRATS DE PARTENARIAT

COMMUNICATION

Accueil >> FFFVOLLEY >> Lutte contre les Maltraitements

- > Lutte contre les maltraitements
- > Association Colosse aux pieds d'Argile
- > e-enfance / 3018

e-enfance / 3018



L'association e-enfance / 3018 est depuis 2005 la référence de la protection de l'Enfance sur internet et de l'éducation à la citoyenneté numérique. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale depuis plus de 10 ans, l'Association e-enfance / 3018 agit au quotidien pour mener des actions de sensibilisation dans le cadre péni et extra-scolaire et auprès des étudiants.

Elle sensibilise les parents et les professionnels concernant les risques et les usages responsables d'internet. Partenaire officiel du ministère de l'Éducation nationale dans la lutte contre le harcèlement entre élèves, le 3018 est le numéro national pour aider, victimes de violences numériques, leurs parents et les professionnels dans leur rôle d'éducation.

L'association e-enfance / 3018 accompagne la FFFvolley sur :

- la mise en place du **Programme Super Héros du Net** : action de formation annuelle à destination des éducateurs 6-10 ans de la FFFvolley, afin qu'ils puissent ensuite sensibiliser à leur tour régulièrement les jeunes dans leurs associations sportives respectives.
- les actions de formation et de sensibilisation auprès des sportifs, des encadrants, de la FFFvolley, et de ses clubs affiliés.
- l'accompagnement des victimes de violences numériques dans le milieu du volley



Le 3018 est un service gratuit et confidentiel qui permet notamment de signaler et de faire supprimer en quelques heures tous contenus et comptes préjudiciables rencontrés sur Internet ou sur les réseaux sociaux. Il permet également d'autres signalements et l'émission de conseils personnalisés pour gérer ces situations critiques et protéger les mineurs.

Le 3018 est accessible par téléphone 7 jours sur 7, de 9h à 23h, par Tchat sur [3018.fr](https://www.3018.fr) et via Messenger.

ASSOCIATION E-ENFANCE / 3018

 3018

www.e-enfance.org

MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE PARTENARIAT

MISE EN PLACE D' ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION VIA UN APPEL A PARTICIPATION

Si vous ne parvenez pas à lire cet e-mail, cliquez [ici](#)



Lundi 23 octobre 2023

APPEL À PARTICIPATION

La FFvolley a signé des partenariats avec des associations reconnues en matière de **lutte contre les violences et les discriminations** dans le sport.

C'est pourquoi nous vous **proposons différents ateliers de formation et de sensibilisation** portant sur les sujets présentés dans la vidéo suivante :

MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE PARTENARIAT

MISE EN PLACE D' ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION VIA UN APPEL A PARTICIPATION

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PARTICIPATION

Par un communiqué de presse de décembre 2021, le ministère chargé des Sports a informé les fédérations sportives que certaines associations avaient été retenues et subventionnées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « **Ethique et intégrité dans le sport** ».

Ces associations ont été reconnues pour leur apport substantiel en matière de **lutte contre la maltraitance sur les enfants, le harcèlement, l'homophobie, le racisme et/ou de reconstruction des victimes de violences sexuelles et d'éducation au numérique**.

La FFvolley, soucieuse de ces problématiques, a pris soin de contacter ces associations afin de leur proposer l'activation de partenariats visant à **promouvoir et assurer à l'ensemble de ces licenciés une pratique sportive éthique, respectueuse et émancipatrice**.

Grâce à la signature de plusieurs partenariats, la FFvolley est désormais en mesure de proposer à tous ces organes déconcentrés une **large offre de formations et d'actions de sensibilisation** sur des thématiques qui sont aujourd'hui au centre de nos préoccupations à tous.

Ainsi, nos nouveaux partenaires vous proposent différents ateliers de formation ou de sensibilisation portant sur les sujets suivants :



RÉPONDRE À L'APPEL À PARTICIPATION

Pour répondre à l'appel à participation, merci de **cliquer sur le bouton** ci-dessous afin d'avoir accès au questionnaire :

(ou accéder au lien directement depuis l'url : <https://bit.ly/3IAMUnW>)

FORMULAIRE DE RÉPONSE

N.B. : Les demandes d'interventions seront traitées par les services fédéraux, qui mettront en contact, sous réserve des disponibilités des associations partenaires, les clubs avec l'interlocuteur privilégié.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Subventionnés ou payés par la FFvolley, les frais pédagogiques liées à l'organisation des sessions de sensibilisation ou de formation sont **gratuites pour les clubs volontaires**. Seuls les éventuels frais logistiques réels de l'association partenaire (hébergement, déplacement et repas) restent à la charge des structures fédérales, via un remboursement sur présentation d'une facture.

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Monsieur **Antoine DURAND**

Référent Intégrité

07.80.91.34.52

antoine.durand@ffvb.org



II - TRAITEMENT

➤ A°) CONTRÔLE SI - HONORABILITE

CONTRÔLE SI-HONORABILITE

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

🏠 tous les favor



Portail Honorabilité Dépose

👤 antoine durand



📄 Demande de contrôle

🔔 Gérer les rejets

🕒 Historique

📊 Statistiques



Attention

La transmission intentionnelle de l'identité d'une personne qui ne relève pas du périmètre légal du contrôle d'honorabilité engage directement la responsabilité pénale du déposant .

📎 Déposer un fichier

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Annuler

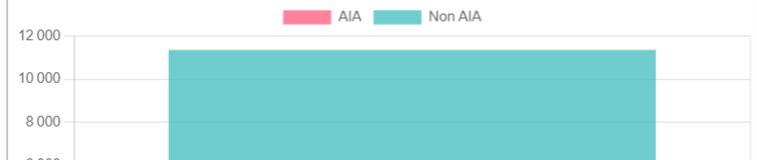
📎 Documents utiles

[Modèle de fichier de dépose](#)

📖 Informations légales

L'article 706-53-11 du code de procédure pénale relatif à la confidentialité des données du FIJAIS renvoie en cas d'infraction à l'article 226-21 du code pénal qui prévoit que « le fait par toute personne détentrice de données à caractère personnel à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou de toute autre forme de traitement, de détourner ces informations de leur finalité telle que définie par la

📊 Indicateurs



⏪ Rétrécir le bandeau

CONTRÔLE SI-HONORABILITE

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

Bonjour,

Votre fédération a déposé un fichier, sur l'application « SI-Honorabilité », afin d'effectuer le contrôle d'honorabilité de personnes titulaires d'une licence d'éducateur et/ou d'exploitant bénévole au sein de vos clubs.

Le retour, concernant M. XXXXXXXXXXXXXXX, fait apparaître une infraction spécifiée à l'article L. 212-9 du code du sport de façon définitive à ce jour.

Une mise en demeure a été prise par le service compétent afin que M. XXXXXXXXXXXXXXX ainsi que son club (XXXXXXXXXXXX) se mettent en conformité [car M. XXXXXXXXXXXXXXX ne peut pas exercer les fonctions d'éducateurs et/ou d'exploitant à titre bénévole et/ou rémunéré conformément aux articles L. 212-1 ; L. 322-1 ; L. 223-1 et L. 322-7 du code du sport, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 de ce même code.](#)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à l'arrêté du 31 mars 2021 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « SI Honorabilité », le document envoyé à M. XXXXXXXXXXXXXXX ne peut pas être transmis à une tierce personne.

Cette information présente un caractère confidentiel et ne peut donc être communiquée qu'aux personnes ayant en charge de faire respecter cette interdiction.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'équipe SI-Honorabilité
Bureau DS 3A
Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
95 avenue de France, 75650 PARIS Cedex 13
si-honorabilite@sports.gouv.fr
www.sports.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

Direction
des Sports

Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRÔLE SI-HONORABILITE

QUEL BILAN APRES UNE ANNEE DE FONCTIONNEMENT ?

Nombre de phases de dépôts : 7 (entre novembre et avril)

Nombre de licenciés à contrôler : 16 600 identités

Nombre de contrôles effectifs : 12 412 (74,77 %)

Nombre de contrôles « positifs » : 2

II - TRAITEMENT

- **B°) PLATEFORME DE SIGNALEMENT
FFVOLLEY**

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

De : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Envoyé : jeudi 5 octobre 2023 00:14

À : signal-violences@ffvb.org

Objet : Signalement

Bonjour,

Par la présente, je signale un retour fait en personne par deux jeunes femmes (mineures) qui étaient joueuses lors de la XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Il m'a été remonté un comportement déplacé et très insistant en la personne de XXXXXXXXXXXXXXXX.

L'une des deux jeunes femmes détient toujours les messages envoyés ainsi que les photos et est prête à témoigner si besoin.

Il semblerait que cet acte ne soit pas isolé car XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Je serai en mesure de vous communiquer leurs coordonnées respectives des joueuses|concernées.

Merci de bien vouloir prendre en considération cet e mail et d'éventuellement m'indiquer si je dois procéder à de quelconques démarches.

Bien cordialement,

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

- ✓ Phase 1 : **Pré-instruction et accompagnement** du signalant et des éventuels plaignants (ou représentants légaux : prise de contact par voie téléphonique ou mail avec le signalant afin de
 - ✓ recueillir un maximum d'éléments complémentaires,
 - ✓ le conseiller sur la marche à suivre en pratique
 - ✓ et l'informer des suites données par la FFVOLLEY

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

De : Antoine DURAND (FFvolley) <antoine.durand@ffvb.org>

Envoyé : mardi 30 janvier 2024 17:25

À : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Cc : 'Assistant Juridique' <juridique@ffvb.org>

Objet : RE: Signalement comportement déviant d'un éducateur sportif

Bonjour,

Je vous remercie pour la transmission de ce signalement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX un dossier est désormais ouvert au sein de la Cellule Fédérale de Lutte contre les Maltraitances.

Vous évoquez dans votre signalement des captures d'écran des discussions litigieuses dont vous disposeriez.

En conséquence, pouvez-vous nous faire parvenir ces éléments svp ?

Aussi, pouvez-vous me confirmer votre numéro de téléphone portable svp (afin que nous échangions oralement sur les suites à donner à ce comportement de Monsieur XXXXXXXXXXXX) ?

Dans l'attente, et vous remerciant par avance,

Bien à vous,



Antoine DURAND
Responsable juridique

P. +33 (0)7 80 91 34 52

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

- ✓ Phase 1 : **Pré-instruction et accompagnement** du signalant et des éventuels plaignants (ou représentants légaux : prise de contact par voie téléphonique ou mail avec le signalant afin de
 - ✓ recueillir un maximum d'éléments complémentaires,
 - ✓ le conseiller sur la marche à suivre en pratique
 - ✓ et l'informer des suites données par la FFVOLLEY
- ✓ Phase 2 : **Prise de mesure conservatoire + engagement des poursuites disciplinaires ou retrait de licence « administratif »** (pour défaut d'honorabilité)

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?



Monsieur XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXX

Par courrier électronique avec accusé de réception : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Choisy le Roi, le mercredi 31 janvier 2024

Objet : Dossier XXXXXXXXXXXX – Engagement de poursuites disciplinaires et suspension de la licence à titre conservatoire

Affaire suivie par Monsieur Antoine DURAND - (01.58.42.22.16 – antoine.durand@ffvb.org)

Monsieur,

Nous vous informons que des poursuites disciplinaires ont été engagées à votre encontre ce jour devant la Commission Fédérale de Discipline (CFD) de la Fédération Française de Volley (FFvolley), dont je suis le Président, à la demande du Secrétaire Général de la FFvolley.

Conformément à l'article 8 du règlement général disciplinaire et compte tenu des faits d'une particulière gravité qui vous sont reprochés, à savoir :

- Une violation de la Charte d'Ethique et de Déontologie ;
- Une faute contre l'honneur, la bienséance, la discipline sportive, non-respect de l'éthique et la déontologie sportive à l'égard de la Fédération, de personnes physiques licenciées (notamment atteinte à l'intégrité physique et morale) ;
- Un comportement et manquement portant atteinte à l'image, à la réputation ou aux intérêts du volley et de la Fédération ;

Eu égard aux informations transmises à la FFvolley, il apparaît que vous auriez en effet et notamment - alors que vous occupiez le poste d'éducateur rémunéré de l'équipe féminine M15 au sein du XXXXXXXXXXXX - eu un comportement inapproprié auprès de Madame XXXXXXXXXXXX :

- o en échangeant notamment des messages récurrents laissant penser à une tentative de créer un lien de complicité – voire intime – particulier avec cette licenciée mineure âgée de 16 ans pratiquant sous son autorité, ce comportement constituant un acte incongru et déplacé de la part d'un éducateur, à tout le moins inconvenant ;
- o en commettant des actes réitérés pouvant s'apparenter à des faits de harcèlement et d'agression (attouchements) à caractère sexuel sur Madame XXXXXXXXXXXX.

Au vu de la gravité des faits reprochés et dans un principe de protection des licenciés, j'ai décidé, en ma qualité de président de la CFD, et en application du Règlement Disciplinaire de la FFvolley, de prononcer à votre encontre la suspension à titre conservatoire à effet immédiat suivante :

- **Suspension de votre licence n°XXXXXXXXXXXX**

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

- ✓ Phase 1 : **Pré-instruction et accompagnement** du signalant et des éventuels plaignants (ou représentants légaux : prise de contact par voie téléphonique ou mail avec le signalant afin de
 - ✓ recueillir un maximum d'éléments complémentaires,
 - ✓ le conseiller sur la marche à suivre en pratique
 - ✓ et l'informer des suites données par la FFVOLLEY

- ✓ Phase 2 : **Prise de mesure conservatoire + engagement des poursuites disciplinaires ou retrait de licence « administratif »** (pour défaut d'honorabilité)

- ✓ Phase 2 bis : **Transmission de l'information à la Cellule signal-sports + Signalement au Procureur de la République**

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?



Monsieur le Procureur de la République
Près le Tribunal Judiciaire de Grasse
Tribunal Judiciaire de Grasse
37 AVENUE PIERRE SEMARD
06133 GRASSE CEDEX

Par courriel électronique – [XXXXXXXX](#)

Objet : Signalement dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale – XXXXXXXX
Dossier suivi par le service juridique – juridique@ffvb.org – 01.58.42.22.33 ou 36

Créteil, le mercredi 13 mars 2024

Monsieur le Procureur,

Par une décision de ce jour, j'ai engagé des poursuites disciplinaires à l'encontre de Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXX, pour :

- Une violation de la Charte d'Éthique et de Déontologie ;
- Une faute contre l'honneur, la bienséance, la discipline sportive, non-respect de l'éthique et la déontologie sportive à l'égard de la Fédération, de personnes physiques licenciées (notamment atteinte à l'intégrité physique et morale) ;
- Un comportement et manquement portant atteinte à l'image, à la réputation ou aux intérêts du volley et de la Fédération ;

En effet, eu égard aux informations transmises à la FFvolley, il apparaît qu'il aurait en effet notamment - alors qu'il occupe le poste d'éducateur de l'équipe féminine M15 au sein de XXXXXXXXXXXXXXXX - eu un rapport sexuel avec Madame XXXXXXXXXXXX, licenciée du même GSA âgée de quatorze ans au moment des faits, la différence d'âge entre vous étant de sept ans.

De tels actes caractériseraient une atteinte d'une particulière gravité, car laisseraient penser à un potentiel viol au visa de l'article 222-23-1 du code pénal.

Au regard de l'article 40 du code de procédure pénale, je vous informe ainsi par le présent signalement desdits faits ci-dessus évoqués et qui ont été rapportés via le Rapport de faits valant déclaration auprès de la Commission fédérale contre les violences sexuelles de la FFvolley.

A la lecture ces éléments, il me paraît indispensable de vous en signaler le contenu.

Enfin, les éléments qui seront recueillis lors de l'instruction disciplinaire (notamment les rapports des protagonistes) menée au sein de la FFvolley et qui s'ouvrira très prochainement, pourront vous être transmis à votre demande.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur le Procureur, de recevoir mes salutations les plus cordiales.

Eric TANGUY
Président

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

- ✓ Phase 1 : **Pré-instruction et accompagnement** du signalant et des éventuels plaignants (ou représentants légaux : prise de contact par voie téléphonique ou mail avec le signalant afin de
 - ✓ recueillir un maximum d'éléments complémentaires,
 - ✓ le conseiller sur la marche à suivre en pratique
 - ✓ et l'informer des suites données par la FFVOLLEY

- ✓ Phase 2 : **Prise de mesure conservatoire + engagement des poursuites disciplinaires ou retrait de licence « administratif »** (pour défaut d'honorabilité)

- ✓ Phase 2 bis : **Transmission de l'information à la Cellule signal-sports + Signalement au Procureur de la République**

- ✓ Phase 3 : Instruction disciplinaire et **prise de décision par la Commission Fédérale de Discipline**

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

COMMENT CA FONCTIONNE CONCRETEMENT ?

CONSIDERANT qu'il ressort de l'ensemble de ces éléments que l'intéressé n'a pas su installer la distance nécessaire avec Madame XXXXX ; que son comportement a dépassé le cadre purement sportif devant commander la relation entre un éducateur et les licenciés encadrés par celui-ci ;

CONSIDERANT que Monsieur XXXXXXXXXXX, par ces échanges de messages, a outrepassé ses fonctions et sa qualité en tant qu'éducateur sportif ; qu'il lui appartient au contraire, en tant que tel, d'établir des limites infranchissables dans les relations que ce dernier est susceptible d'entretenir avec les personnes – a fortiori mineures – qu'il a la charge d'encadrer ;

CONSIDERANT que Monsieur XXXXXXX n'a à aucun moment indiqué ne pas connaître l'âge de Madame XXXXXXXXXXX et en conséquence contesté sa minorité au moment des faits ;

CONSIDERANT qu'il résulte des pièces du dossier de Monsieur XXXXXXX que les faits, caractérisés par l'échange de messages électroniques ambigus, avec une jeune fille mineure de son club, sont établis à son encontre ;

CONSIDERANT ainsi que le comportement de Monsieur XXXXXXXXXXX à l'égard de Madame XXXXXXXXXXX est constitutif d'une violation manifeste du II de la Charte d'Éthique et de Déontologie mais aussi et surtout d'une faute contre l'honneur, la bienséance, la discipline sportive ainsi qu'un non-respect de l'éthique et la déontologie sportive à l'égard de la FFvolley et de Madame XXXXXXXXXXX ; que ces faits caractérisent en outre une faute portant atteinte à l'image, à la réputation et aux intérêts du volley et de la FFvolley, cela conformément à l'article 1.3 du Règlement Général Disciplinaire ; qu'ils méritent en conséquence sanction ;

CONSIDERANT néanmoins la relative remise en question de Monsieur XXXXXXXXXXX quant au caractère déplacé des messages électroniques adressés à Madame XXXXXXXXXXX ;

PAR CES MOTIFS, après avoir délibéré hors la présence de son secrétaire de séance, la Commission Fédérale de Discipline, jugeant en premier ressort, décide :

Article 1 :

- **De sanctionner Monsieur XXXXXXXXXXX de trois (3) ans, dont un (1) avec sursis, de suspension de sa licence et d'interdiction temporaire de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFvolley pour violation manifeste du II de la Charte d'Éthique et de Déontologie mais aussi et surtout d'une faute contre l'honneur, la bienséance, la discipline sportive ainsi qu'un non-respect de l'éthique et la déontologie sportive, mais aussi une faute portant atteinte à l'image, à la réputation et aux intérêts du volley et de la FFvolley sur le fondement des articles 1.3, 18 et 20 du Règlement Général Disciplinaire ;**

PLATEFORME DE SIGNALEMENT FFVOLLEY

QUEL BILAN POUR LA SAISON 2023/2024 ?

Nombre de signalements sur des faits de violences sexuelles ou maltraitances graves : 24 (entre avril 2023 et mai 2024, contre 13 en moyenne par saison depuis la mise en place de cette plateforme en 2021)

Nombre de classement sans suite : 3

Nombre de retrait de licence « administratif » : 5

Nombre de décisions disciplinaires : 10 (allant de 12 mois à la radiation)

The background features a large, stylized graphic consisting of two overlapping curved shapes. The upper shape is a dark blue arc that curves from the left side towards the top right. The lower shape is a white arc that curves from the left side towards the bottom right, creating a white space in the center where the text is located.

**COMPTEZ SUR NOTRE
ENGAGEMENT.**

Merci de votre attention



FFvolley

www.ffvolley.org